

au cours de l'année pourrait être utilisé l'année suivante. Cette pratique dissuaderait peut-être certaines gens de faire leur livraison sous le couvert du permis de quelqu'un d'autre. On pourrait ainsi prévenir les abus au chapitre des contingents. Bien des suggestions pourraient nous être présentées par ceux qui sont au fait de la situation. Je ne prétends pas que l'idée soit de mon cru, mais c'est le genre de suggestions que me font les fermiers.

J'aimerais dire, en terminant, que de telles enquêtes seraient tout à fait inutiles, et personne ne s'en trouverait plus mal si le gouvernement se magnait vous savez quoi et allait vendre du blé.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, le comité qui a rédigé le rapport dont nous sommes saisis a entrepris un travail qu'il faut mener à bien. Il faut absolument revoir les demandes des cultivateurs et leurs quotas. Ceux qui disent que nul représentant valable des cultivateurs ne siège, au sein de ce comité ont raison.

Les recommandations du comité sont assez longues et il n'y a pas lieu, je crois, de les discuter maintenant les unes après les autres. Après un bref examen du rapport, je constate qu'il analyse et même avec une certaine insistance les possibilités du marché. La chose est peut-être appropriée, mais les cultivateurs ne sont nullement assurés dans le rapport qu'ils auront accès à une proportion à peu près équivalente du marché. C'est un principe important dont s'inspire le régime de commercialisation de la Commission du blé et à moins qu'on n'y songe et qu'on n'y appuie, ce régime ne tournera pas rond.

Il n'y a pas trop longtemps encore, c'est-à-dire le 27 janvier, j'ai demandé au ministre s'il présentera ce rapport émanant du comité composé de trois membres au comité permanent de l'agriculture. Il a répondu qu'il y songerait. Qu'il y songe dès maintenant. Le comité permanent étudie l'établissement des prix de céréales à l'intérieur de la région désignée par la Commission du blé dans l'Ouest du Canada. S'adressant ce matin au comité, le ministre a dit que cette question entraînerait inévitablement une étude des contingents. Rien n'empêcherait donc le ministre d'envoyer le rapport au comité pour examen. Il a dit que différentes organisations le recevraient. Ce n'est que juste. Néanmoins il faudrait l'envoyer au comité permanent de l'agriculture pour être étudié parallèlement avec la question dont le comité est déjà saisi et qui est étroitement liée aux quotas.

[M. Korchinski.]

Une des faiblesses du rapport, à mon avis, est la recommandation visant à supprimer le contingent unitaire, ce qui serait un coup très dur pour les petits producteurs de l'Ouest.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord remercier le ministre sans portefeuille (M. Lang) de la déclaration qu'il vient de faire, en déposant le rapport du comité à la Chambre.

J'espère que ce rapport contribuera à faciliter les changements qui s'imposent en vue d'améliorer le sort des agriculteurs de l'Ouest.

A tout événement, nous prendrons connaissance du rapport, nous l'étudierons à fond et nous ferons les commentaires appropriés en temps utile.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

DÉCLARATION SUR CERTAINS RELEVÉS ET ÉTUDES

[Traduction]

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, vu certains rapports qui ont paru récemment et l'inquiétude qu'ils ont suscitée dans la population, j'aimerais faire le point d'abord sur le relevé des glaces des Grands lacs effectué par l'United States Army Corps of Engineers, ensuite sur les études conjointes Canada-Ontario sur les ressources en eau du nord de l'Ontario, et enfin sur le projet de canal connu sous le nom de Great Replenishment and Northern Development (GRAND).

Le relevé des glaces terminé en novembre dernier par l'United States Army Corps of Engineers ne fait partie d'aucun projet de détournement des eaux. Il s'agit de recherches sur les effets qu'exercent la formation et la fonte des glaces sur la navigation dans les Grands lacs. L'United States Army Corps of Engineers est responsable de la planification, de l'expansion, de l'entretien et du fonctionnement des installations sur les cours d'eau et dans les ports, et des chenaux de navigation dans les eaux intérieures et côtières des États-Unis. Les conditions de la neige et de la glace dans le réseau Grands lacs-Saint-Laurent exercent une influence sur ces installations et chenaux.

[Français]

A des niveaux de discussion non officiels l'United States Army Corps of Engineers, il y a environ trois ans, a cherché à obtenir l'aide de scientifiques de la Direction de météorologie du ministère des Transports pour effectuer